

## ATTESTATION DE PARUTION

**Centre France Publicité - Annonces officielles**  
**Alexis GAVOTTO - 04.73.17.30.24**

**VERGNET SA (VSA)**  
Société anonyme à conseil d'administration  
au capital de 1.328.113,72 €  
Siège social : 12, rue des Châtillonniers, 45140 Ormes  
RCS Orléans 348.134.040

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de la société VERGNET SA (VSA) sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le 28 octobre 2019, à 10 heures, au 112, avenue Kléber, 75116 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour :

- Démission du commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE & ASSOCIES.
- Démission du commissaire aux comptes suppléant, la société BSA S.
- Nomination du cabinet BDO en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'assemblée générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 24 octobre 2019 à zéro heure, heure de Paris ;  
- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ;  
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise par l'intermédiaire habilité à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, service des assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ou à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce.
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.
- c) Voter par correspondance.

A compter de la convocation, les actionnaires ou porteur pourront demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titre un formulaire unique de vote, cet intermédiaire se chargera de le transmettre, accompagné de l'attestation de participation, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, service des assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, service des assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce, seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site Internet de la société ([www.vergnet.com](http://www.vergnet.com)) à compter de la date de parution de l'avis de convocation.

A compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 22 octobre 2019, tout actionnaire pourra adresser au président du conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : Patrick WERNER, président du conseil d'administration, p.werner@vergnet.fr ou par fax au +33(0)2.38.52.35.83. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

1/2019

Titre : **LA REPUBLIQUE DU CENTRE**

Éditions : **LOIRET**

Parution prévue : **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019**

45, rue du Clos Four – BP 90124 – 63020 CLERMONT-FERRAND Cedex 2  
RCS CLERMONT-FD B 329 337 984 – S.A. au capital de 40.000 €

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.